



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 75 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 24 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 28 mars 2023

Vote(s) pour : 91
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 3 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2023-04-03-CM-14 :

Droit de Prémption Urbain : instauration du périmètre sur la commune de Roncourt.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la métropole dénommée « Metz Métropole »,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 instaurant le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future (U et AU) des PLU et Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
VU l'arrêté préfectoral 2021-DCL/1-042 en date du 20 octobre 2021 actant l'intégration de la commune de Roncourt à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2022,
CONSIDERANT que le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale" à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018 implique l'exercice du DPU,
CONSIDERANT l'instauration du DPU sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future (U et AU) des PLU et Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur du territoire de la Métropole,
CONSIDERANT que la commune de Roncourt a intégré le périmètre de Metz Métropole au 1^{er} janvier 2022,
CONSIDERANT l'absence de délibération communale instaurant préalablement le DPU sur le territoire communal de Roncourt,

DECIDE d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future (U et AU) des PLU et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la commune de Roncourt.

rap NK

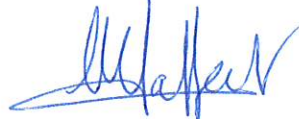
Metz, le 4 avril 2023

Le Secrétaire de séance


Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230403-2023-04-DC14-DE

Numéro de l'acte : 2023-04-DC14
Date de décision : lundi 3 avril 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Droit de Prémption Urbain : instauration du périmètre sur la commune de Roncourt
Classification : 2.3 - Droit de préemption urbain
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/04/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230403-2023-04-DC14-DE
Document principal : 23_IA-14.pdf

Historique :

06/04/23 10:22	En cours de création	
06/04/23 10:24	En préparation	Catherine DELLES
06/04/23 11:18	Reçu	Catherine DELLES
06/04/23 11:19	En cours de transmission	
06/04/23 11:23	Transmis en Préfecture	
06/04/23 11:30	Accusé de réception reçu	